

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 18 (1910)  
**Heft:** 8

**Quellentext:** Henri Druey, journaliste  
**Autor:** Druey, Henri

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

parlé à ceux qui coupent les « thoux » pour le pont (quartiers de tuf). Ils en bailleront 1000 quartiers: 3 pieds en longueur, 1 1/2 pied en largeur et 1 d'épaisseur pour 5 sols le quartier.

Mai 21. — Lausanne se charge de la pierre de taille; Lutry et Villette soigneront les « toux ».

Août 13. — Les « massons » qui sont de delà le lac, et qui tirent les « toux » n'y veulent pas demeurer sinon qu'on les « nurrisse ». Ordonné à Lutry de leur donner à chacun 9 sols par jour tant pour les dépens que journée.

Les charrées de pierre sont échutes à M. le lieutenant pour 24 pistolles et 30 sols; pour les « chilles et l'arenne » il recevra 40 florins.

Il est probable qu'une inondation vint sur ces entrefaites détruire les travaux commencés et tout remettre en question.

En outre, la paroisse de Villette est, en 1566, toute absorbée par la construction des ponts de Calamin que les Bernois semblent avoir pris en tâche. Le pont de la Paudèze ne revient sur le tapis que neuf ans plus tard.

Riex, 1910.

A. VORUZ.

---

## HENRI DRUEY, JOURNALISTE

(Suite.)

---

Lausanne, le 1<sup>er</sup> mars 1843.

Monsieur, Le Comité m'a chargé d'attirer votre attention sur les nouvelles étrangères et des Cantons. Il a trouvé que le numéro de vendredi passé étoit trop peu nourri à cet égard, d'autant plus que vous aviez amplement de marge pour renvoyer un ou même deux articles de fond qui se sont trouvés ensemble dans le même numéro.

Lorsque j'eus l'avantage de vous voir vendredi, je n'avois pas encore lu mon *Nouvelliste*, et je ne connoissois les articles que parce que j'en avois vu à l'imprimerie. Si j'avois présumé qu'il y eût aussi peu de nouvelles, j'aurois demandé le renvoi d'un ou deux articles canton de Vaud.

Non seulement il importe d'avoir des nouvelles autant que possible, mais il faut éviter de trop concentrer d'articles qui peuvent se renvoyer.

Pour demain, je donneroi, outre les articles qui m'ont été remis, rubrique Canton de Vaud, une lettre signée au sujet du jugement qu'on m'attribue touchant le livre de M. Waitling, et qui sera l'équivalent d'une réclamation que j'adresse au *Courrier Suisse*. Cela pourra avoir environ une colonne, plutôt moins.

Il nous reste des fins d'articles ; mais je présume que le tout ensemble permettra de publier suffisamment de nouvelles. S'il en étoit autrement, on pourroit ou couper le feuilleton ou renvoyer la fin de l'article *Philadelphie* ou à toute rigueur, l'un des deux articles canton de Vaud qu'on m'a transmis.

Le dernier numéro renfermoit bien des fautes d'impression qui sont particulièrement tombées sur mon article Confédération ; j'entends les exemplaires qui ont paru pour le courrier de 11 h.; car les autres ont été corrigés.

Il y aura nécessairement des nouvelles du *Valais*, demain ou vendredi matin, car le conducteur a appris qu'il y a eu hier des espèces de processions des deux partis à St-Maurice, des provocations et même quelques coups de poing. Notre attention devra donc être dirigée de ce côté-là.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Votre dévoué,

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

Lausanne, le 19 mars 1843.

Monsieur. Le Comité m'a chargé, et je m'en acquitte avec plaisir, de vous témoigner son entière satisfaction de l'article que vous avez fait sur la pièce de M. Porchat, ainsi que du parfait à-propos de cette insertion.

Il m'a enfin chargé de vous dire que les nouvelles étrangères lui ont paru reproduites d'après un très bon système dans le n° 21 du 14 mars : il y a passablement de choses, bien choisies, en quelques colonnes, de telle sorte qu'on a pu donner assez d'articles de fond sans nuire aux nouvelles. Sauf les modifications que peuvent commander les circonstances, c'est en général, ce système qui a paru au Comité convenir le mieux au *Nouvelliste*.

J'espère que vous pourrez liquider mardi une partie de notre arriéré : il importe de commencer les articles sur la géologie et les forêts. Dans ce but, je donne aussi peu que possible ; vous verrez une correspondance de Genève, environ demi-colonne ; — une petite lettre de M. Mayor, qui peut fort bien se renvoyer. Je donnerai une réponse au *Fédéral* à l'occasion de notre correspondance : s'il y avoit quelque chose dans le *Courrier de Genève*, je vous prierois de me l'envoyer. Cette réponse ne sera pas longue.

Vous parlerez, je présume, de la lueur qu'on a remarquée, dans la direction du soleil couchant déjà jeudi soir, vers les 8 heures, surtout vendredi où elle étoit dorée, et hier soir (nous verrons ce qui en sera aujourd'hui et demain). M. le professeur Secretan et M. Wattmann doivent avoir dit que c'est une de ces lueurs zodiacales qu'on aperçoit quelquefois à l'équinoxe. D'un autre côté, je crois me souvenir d'avoir lu l'année dernière qu'on avoit annoncé, pour le mois de mars, une comète qui approcheroit beaucoup du soleil, de Mercure ou de Vénus, et que, si l'état de l'atmosphère le permettoit, on en percevroit la queue en Europe. Peut-être pourriez-vous savoir ce qui en est, ou conviendra-t-il d'indiquer les deux versions. Dans tous les cas, il y a lieu d'en dire un mot.

M. Verdeil donnera une pétition (ou un extrait) touchant l'impôt que la Municipalité de Lausanne proposera au Conseil communal pour couvrir sa contribution de fr. 80,000 au pont de Pépinet. Il donnera de plus, quelques mots sur la séance du Conseil communal de demain : mais il m'a dit que ce seroit bref.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Votre dévoué,

H. DRUEY,  
Conseiller d'Etat.

P. S. On dit que le *Courrier* et la *Gazette* sont au désespoir d'avoir gardé le silence sur la représentation Porchat. Ils vont raccommoder cela mardi. M. Vull-(iemin ? Réd.) doit avoir fait visite à M. P., pour lui demander sa pièce, dont il rendra compte. Ils feront ce qu'ils voudront, vous avez pris les devants.

Lausanne, le 2 avril 1843.

Mon cher Monsieur, je n'aurai pas grand'chose pour mardi ; ainsi il restera amplement de place pour les nouvelles étrangères et des Cantons.

Je donnerai, sous la rubrique Confédération, avec des observations, la nouvelle de l'*Allgemeine d'Augsbourg*, d'après laquelle Louis Snell a reçu du roi de Prusse une pension de 400 thaler. J'annoncerai l'arrivée de M. Landauer à Lausanne ; — je parlerai d'une proposition qui sera faite par le Conseil d'Etat au Grand Conseil de réduire le timbre des journaux ; — et qu'il y a eu trente-deux suicides en 1842.

Reste la lettre de M. Mayor, renvoyée depuis quelques numéros. J'en ai encore une autre manuscrite, mais je la retarde.

Si je ne me trompe, vous n'avez pas encore annoncé la réponse faite par le gouvernement d'Argovie à la seconde invitation du

Vorort sur les affaires des couvens et qui a paru dans tous les journaux: ce seroit un point à compléter.

La lettre de M. Constantin n'est pas destinée à la publicité; elle ne paroîtra donc pas.

J'ignore si vous avez reçu quelque réclamation ou correspondance qu'il soit utile que je voie.

M. Verdeil m'a montré son article sur la race des chevaux. C'est un excellent article. On peut toujours le composer et on verra s'il peut (paraître — Réd,) avec ou sans celui sur les cabarets (je n'ai pas encore ce dernier).

Quel est cet imbécile de correspondant de Bâle qui écrit au *Courrier suisse* et qui ne croit pas qu'en nous élevant contre la présomption de certains journaux, nous n'entendons pas prendre la défense de leur contenu que nous ne connaissons guère ou pas du tout, mais la défense de la liberté de la presse pour tous sans distinction.

Il est vrai que je n'ai pas encore lu les journaux arrivés hier soir et ce matin; mais je ne présume pas avoir autre chose que ce que j'ai dit plus haut.

*N. B.* Mais je compte que quelqu'un me remettra pour demain un article qui montrera qu'il faut beaucoup rabattre de ce qu'on a déclaré sur le nombre des nouveaux cabarets, et cela par des chiffres.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération et de mon dévouement.

H. DRUEY.

Lausanne, le 9 avril 1843.

Monsieur. M. Verdeil vient de me dire qu'il y a passablement de place pour demain. Cela étant, on pourra donner l'article du *Journal d'Yverdon* sur les finances et les routes, que je ferai suivre de quelques réflexions: vous voudrez donc bien remettre votre exemplaire à l'imprimeur pour demain matin.

De plus, il y aura une pétition sur l'impôt de Lausanne que je donnerai en l'accompagnant de quelques observations.

Je songeais aussi à préparer un article Confédération sur la situation de Lucerne, où j'aurois répondu indirectement à l'*Helvétie*, qui a l'air, dans un précédent numéro, de nous mettre les Jésuites de Lucerne et la réaction sur le dos. On lui montrera que c'est son œuvre à elle et celle de ceux qui partagent son avis, si tant est que la force des choses n'ait pas imprimé ici sa main de fer; mais je n'ai pas le numéro (celui où il est aussi parlé des Jésuites à Lucerne): si vous pouviez me l'envoyer, ce seroit bon. Je ne suis

du reste pas sûr que cet article puisse être prêt pour demain : il ne faut pas compter dessus. Peut-être aussi me contenterai-je pour le moment de quelques lignes en me rattachant à ce que la nouvelle sur la décision attribuée au Conseil d'Education étoit prématurée, du moins à ce que disent quelques journaux.

Votre dévoué,

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

L'article A. F., sur MM. Mayor et Vinet, est-il effectivement de M. Al. Forel ?

Je n'ai pas encore vu les journaux suisses arrivés ce matin, j'ignore s'ils me mettront dans le cas de donner quelque article.

Lausanne, le 7 mai 1843.

Monsieur. M. Ogiez venant de me dire qu'il reste quatre colonnes d'arriérés, nous serons passablement gênés pour mardi.

Je donnerai cependant quelques détails sur le Budget et les projets de route, mais aussi brefs que possible.

Quoique l'article du *Journal d'Yverdon* sur les élections soit intéressant sous divers rapports, le Comité pense que, vu le peu d'espace et la longueur de l'article, on peut se dispenser de le donner, vu surtout qu'il est à peu près dans le même sens que celui du *Nouvelliste*. Cependant, si vous croyez devoir en donner quelque chose, ce sera de préférence ce qui concerne les trois conseillers d'Etat, M. Van M(uyden — Réd.) et M. Briatte, ainsi que le § commençant : *En résumé*, etc. Mais alors, il faudra nécessairement que je fasse suivre cette citation de quelques observations : je serai donc bien aise de savoir ce que vous vous proposez de faire à ce sujet.

Il sera très important que vous donniez suite, pour mardi, à l'article que vous vous proposez de faire sur les tendances catholiques et intolérantes qui se manifestent en France, et dans lequel la lettre de M. Delessert trouvera sa place. Il sera très utile que l'état de l'affaire et de la question soit présenté aussi nettement que possible, car les lecteurs de la *Gazette* et du *Courrier* qui ne lisent pas les journaux français (et c'est ceux-là qu'on doit avoir en vue, puisque c'est le plus grand nombre) n'ont rien compris à ce qu'ont donné ces deux journaux : il leur manquoit un exposé qui fit connoître de quoi il est question, et surtout la substance de l'arrêt de la cour de cassation. En même temps, il sera bon de faire remarquer que M. Delessert, si dévoué à la monarchie actuelle, a voté la loi de septembre 1834 contre les associations, en vertu de laquelle on a fermé le temple de ses coreligionnaires : il y a toujours du profit à vouloir la liberté pour tout le monde, pour

ses adversaires (les légitimistes et les républicains) comme pour soi (les doctrinaires le juste milieu et les protestants), car pour pouvoir invoquer le principe à l'occasion, il ne faut pas commencer par l'étouffer quand cela convient.

En transmettant son abonnement, M. Guillaume, de Fleurier, nous dit : « Je suis chargé de vous faire mention de la part de plusieurs de vos abonnés ou lecteurs, qu'ils regrettent de ne pas trouver dans votre estimé journal les cours de la Bourse de Paris, dans le genre très simple que le donne ordinairement le *Constitutionnel neuchâtelois*. » Le Comité trouve que cette demande...

La fin de cette lettre manque.

Lausanne, le 28 mai 1843.

Monsieur, Le Comité me charge de vous exprimer le désir que vous donniez pour mardi la nouvelle un peu circonstanciée (sans entrer dans trop de longueurs) de la séparation qui vient d'éclater dans l'Eglise d'Ecosse. Le *Journal des Débats*, dans un article gros caractère (commençant à la troisième colonne de la première page), il y a quelques jours, renfermoit ce qu'il y a de mieux à cet égard.

*Le Siècle* avoit quelque chose de moins explicite, mais pouvant aller. Dans *le Semeur* aussi, il y a un article très bien fait qui nous iroit bien.

Demain, je donnerai la suite de mes articles en réponse au *Courrier suisse*, - un autre article plus petit touchant l'installation de Melegeri (insinuation touchant la propriété) et une correspondance de Berne touchant Herzog.

Il y a aussi un petit compte-rendu de M. Mayor sur la Société des sciences médicales. Un de M. Verdeil sur les primes des étalons.

Je présume que vous donnerez quelque chose sur la séance de la Société d'histoire de la Suisse romande.

Avez-vous assez place pour tout cela? Il sera donc bon de se précautionner.

Quand vous en aurez l'occasion, il sera bon aussi de dire quelque chose de la destitution des prof. Baumann, etc., à Lucerne (vous avez vu la mauvaise chicane que l'*Helvétie*, nous a faite dans son précédent numéro); on pourra faire observer que ceci (Lucerne) n'est que la conséquence du système d'obscurantisme qui régit le Vorort catholique, — tandis qu'on pouvoit espérer quelque chose de mieux du Vorort libéral.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Votre dévoué,

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

Lausanne, le 20 juin 1843.

Monsieur. Veuillez m'envoyez, si vous l'avez encore, le N° 47 (non pas le 48) du *Beobachter* de Zurich.

Je viens de jeter un coup d'œil très-rapide sur le *Nouvelliste vaudois* d'aujourd'hui, et j'ai lieu de croire que vous avez mal rendu la proposition de M. Wegelein, de St-Gall, d'Argovie. La députation doit pouvoir faire des concessions, mais en aucun cas se contenter des offres d'Argovie. Si c'est ainsi, ce sera une chose à rectifier.

Je n'ai pas l'idée non plus que vous ayez mis que le Vorort a permis à M. Zillier de consulter les archives du temps de l'Acte de Médiation.

J'aurois eu d'autres observations à faire sur les précédents N°s, mais je n'en ai pas eu le temps lorsqu'ils ont paru.

On m'a enfin dit, et j'ai pu m'en apercevoir moi-même, que de précédens articles sur Neuchâtel ou de Neuchâtel ont été mal accueillis dans le public vaudois.

Voilà, Monsieur, ce que je soumets à vos réflexions. Les observations que je vous communique sont, soyez-en sûr, toujours un écho fort affoibli de ce que j'entends.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

H. DRUEY.

Lausanne, le 5 août 1843.

Monsieur, J'ai donné aujourd'hui pour vendredi, un article assez long sur le chiffre réel des nouveaux établissements destinés à la vente en détail des boissons. Il est bon qu'il paroisse, soit à cause des faits qu'il renferme, extraits du bureau de justice et police, soit parce que j'ai lieu de croire que le *Courrier suisse* fera aussi usage des mêmes renseignements dans son numéro de vendredi.

Des lettres laissées en arrière, je présume que celle de Mont (?) V. S. sur la balustrade du Grand-Pont pourra paroître comme le dernier numéro l'a annoncé. Il y a dans l'un des derniers numéros de l'*Allegemeine d'Augsbourg* (celui arrivé hier matin mardi), un article qui renferme des renseignements assez importants sur les péages suisses, d'autant plus intéressants que c'est un résumé général qui paroît fait par un homme qui a eu les documents sous les yeux.

La *Gazette de Zurich* arrivée aujourd'hui renferme, sous la rubrique de Lucerne, un article où l'on voit que l'ex-antistès Herter a été chargé de rédiger une bulle ou quelque chose de semblable contre la Jeune Suisse du Valais, et autres détails curieux : le plus saillant de ces faits pourroit intéresser nos lecteurs.

Pour le moment, je n'ai rien d'autre, si ce n'est peut-être quelques petits articles renfermant des faits sous la rubrique Canton de Vaud.

Je présume que l'article sur le Valais dans le dernier numéro est de M. Gord. (?)

De qui est cette lettre A. F. concernant M. Mayor et M. Vinet?

Je suis avec la plus entière considération votre dévoué,

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

Vous avez très bien fait d'être réservé au sujet de la mesure prise contre la décision de la ville de Berne au sujet des frais de la procédure de septembre. Au total, je crois que le gouvernement est dans son droit, en ce qu'il a fait jusqu'à présent, la décision de la bourgeoisie de Berne se présentant comme une sorte de protestation et de manifestation politique contre un jugement rendu; mais le gouvernement fera bien d'éviter tout ce qui pourroit sortir des bornes strictes de sa compétence légale. Le gouvernement ne pourrait pas accepter la protestation indirecte de la bourgeoisie de Berne foncièrement hostile à l'existence même de l'ordre des choses de 1831. Pourra-t-il admettre d'autres manifestations s'il y en a? Cela dépendra de leur légalité et de l'esprit dont elles seront empreintes.

La *Gazette de Bâle* du 3 avril a aussi quelque chose qu'il peut être utile de reproduire en le rapprochant de ce qui est dit dans la *Gazette de Zurich*.

*Notes pour M. Gaullieur.*

1. Je me charge de faire les nouvelles du Valais; afin qu'il y ait de l'ensemble dans les renseignements que je recevrai de diverses sources avec ce que les journaux valaisans diront, veuillez m'envoyer le plus tôt possible l'*Echo des Alpes* et le *Courrier du Valais* ou les suppléments que vous avez reçus ou recevrez aujourd'hui, demain ou lundi: les affaires se compliquent.

2. Je ferai l'article sur la décision de Zurich touchant le Valais.

(Ici une lettre dont le commencement manque).... est juste, et qu'il est facile d'y avoir égard en puisant dans le journal français le mieux informé de ces matières, *le dernier cours*.

Tout ce qui précède est naturellement subordonné à l'espace compté (le cours de la Bourse), car il ne faudroit pas renvoyer davantage l'article de Neuchâtel et la réponse à V. E.

Votre dévoué,

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

Lausanne, le 7 octobre 1843.

Monsieur, Je viens d'apprendre que M. Clavel de Brenles est mort (avant-hier, je crois), à Bex, où il passoit ordinairement l'été.

Il sera important de faire, pour le prochain numéro du *Nouveliste*, un petit article biographique. Comme vous serez sans doute en mesure d'obtenir quelques renseignemens sur M. Clavel, je vous laisse le soin de cet article, et je me contente de vous fournir les renseignements qui sont à ma connaissance:

M. Clavel étoit âgé de 84 ans lorsqu'il est mort.

Il étoit d'une famille qui jouoit un rôle important dans les affaires publiques à Lausanne, et je crois que le tombeau du père de M. Clavel qu'on trouve dans la cathédrale avec une inscription.

M. Clavel a fait des études avec beaucoup de soin et de distinction. Il s'est surtout occupé du droit, de la philosophie et des sciences politiques. Je présume (mais je l'ignore) qu'il a rempli des fonctions publiques avant la révolution de 1798.

J'ignore le rôle qu'il a joué dans cette première révolution, si ce n'est qu'il a accepté les fonctions de sous-préfet, lors de l'une des réactions qui ont suivi la chute du Directoire Laharpe qu'entre autres, il a été chargé de prononcer en séance publique la dissolution du Tribunal du canton (alors Tribunal d'appel), en 1802 (je crois).

Je ne sais s'il a été du Grand Conseil sous l'Acte de médiation; mais il en a été sous la Constitution de 1814. Il faisait partie de l'opposition de ce temps-là, et ses articles signés S.C. (Samuel Clavel) dans le *Nouvelliste vaudois* de ce temps-là avoient obtenu beaucoup de succès : on y remarquait de la finesse, du tact de l'habileté, une sorte de diplomatie de parti. Ce dont on se souvient le plus de ces articles, c'est que M. Clavel s'est prononcé pour ce qu'il appeloit *l'autocratie naturelle*, et c'est dans ce sens qu'il a poussé au changement de la constitution. On peut sans hésiter le ranger dans la fraction aristocratique de l'opposition d'alors ; c'étoit ce qu'on appelle un aristocrate éclairé. En 1828, c'est lui qui a présenté au Grand Conseil une motion tendant au changement de la constitution, mais cette motion avoit surtout en vue de poser le principe de la révision et de fixer la forme à suivre ; mais il évita de se prononcer sur le fond. Il a aussi blâmé la journée du 18 décembre 1830, c'est-à-dire l'emploi de la violence, et il a été visiblement mécontent de la direction qu'avoit prise la révolution à laquelle il avoit beaucoup poussé.

Il a aussi été du Tribunal d'appel ; il passoit pour un des meilleurs juges; je ne sais pas au juste quand il y est entré ; mais il en

est sorti en 1827 ou 1828, lors de la nomination d'un membre qu'il n'approuvoit pas (M. Vullyamoz).

M. Clavel s'occupoit non-seulement des questions politiques, mais de la philosophie et des lettres. On lui reconnoissoit un esprit investigator, de l'esprit, du goût, un grand usage du monde, le talent d'écrire. En un mot, c'étoit un homme distingué. Il connoissoit fort bien l'allemand et connoissoit cette littérature. J'ignore s'il connoissoit la littérature anglaise et la littérature italienne ou celle de telle autre nation étrangère moderne. J'ignore s'il a voyagé. A la fin de ses jours, c'étoit un beau vieillard : il avoit quelque chose qui rappeloit Goethe.

Voilà, en gros, ce que je sais. Vous pourrez le fondre avec ce que vous pourrez apprendre.

Je demeure, avec une considération très-distinguée, votre dévoué  
H. DRUEY, conseiller d'Etat.

M. Clavel avoit sans doute des traditions de l'époque où Voltaire et Haller étoient à Lausanne, ainsi que Gibbon. Il aurait été très lié avec Madame de Montolieu : il représente cette époque où Lausanne brilloit assez dans le monde.

(*A suivre.*)

Arnold BONARD.

---

## LAUSANNE EN IMAGES.

### ESSAI D'ICONOGRAPHIE

#### Vues de Montbenon, au nord sur la ville, au midi du côté du lac.

(Suite.)

Date approxim.  
de la vue.

1879 Hecht-Ströbel, *d.*

Lausanne, vue du Grand-Pont. Gr. sur bois en noir 245/163,  
prise de Montbenon. Ex. la Suisse de Gourdault.

1886 Turrian, E.-D., *d.*, Benda, B., *ed.*

Vue de Lausanne depuis Montbenon, avec le Grand-Pont.  
Zincograv. en noir. Ex. Guide de Lausanne, p. 41.

— Turrian, E.-D., Benda, B., *ed.*

Statue de Vinet sur Montbenon. Zincograv. en noir. Ex. Guide de Lausanne, p. 158.

— Turrian, E.-D., Benda, B., *ed.*

Vue du Palais fédéral sur Montbenon. Petite zincograv. en noir. Ex. Guide de Lausanne, p. 92.